

CONFERENCE

LES AMERICAINS EN CHÂTELLERAUDAIS DE 1952 À 1967

Introduction

Une table ronde consacrée à la présence américaine dans le Châtelleraudais s'est déroulée le 17 mars 2012 sous l'égide du CCHA. Trois historiens spécialisés sur le sujet étaient invités. Jean-Luc Gillard, correspondant départemental de l'Institut d'Histoire du Temps présent (IHTP) a cadré les contextes international et national. Jean-Noël Lattwein a présenté ses recherches inédites sur la base de Saint-Ustre, des recherches qu'il a approfondies et en partie renouvelées depuis cette conférence. Ismaël Fahim a conclu en analysant les retombées culturelles et politiques, les diverses perceptions de cette présence à l'échelle locale. L'ensemble de ces travaux a fait l'objet d'une synthèse envoyée à l'IHTP-CNRS dans le cadre d'une mission de recherche nationale sur « *La guerre froide vue d'en bas* ». Elle pourrait à terme être intégrée à un dossier pédagogique de la Documentation française et à un colloque où les monographies locales et départementales auront toute leur place.

Marie-Claude Albert

LE CONTEXTE DE LA PRÉSENCE AMERICAINE EN FRANCE

L'évolution de la situation internationale de 1945 à 1960

Le 7 mai 1945 à Reims, puis le 8 mai à Berlin, l'Allemagne nazie capitule. La guerre en Europe est terminée.

Parmi les clauses des accords de Yalta (février 1945), puis de ceux de Potsdam (juillet-août 1945), figurent celles qui organisent le découpage et l'occupation militaire de l'Autriche et de l'Allemagne par les puissances victorieuses : les États-Unis, l'URSS, le Royaume-Uni et la France. Dès lors des troupes étrangères sont présentes sur le territoire européen ; parmi d'autres, des troupes américaines qui font l'objet de l'étude présente.

Dès 1946, et pour des raisons diverses qu'il ne nous appartient pas d'étudier ici, les relations internationales se tendent, s'agrissent, entre les alliés d'hier. Dans son discours de Fulton en mars 1946, l'ancien premier ministre britannique, Winston Churchill, n'annonçait-il pas que « *de Stettin sur la Baltique à Trieste sur l'Adriatique un rideau de fer était tombé sur l'Europe* » ? L'année suivante, la rupture est consommée. La doctrine Truman de mars 1947, et son corollaire, le plan Marshall, en juin, puis la réponse soviétique avec la doctrine Jdanov en septembre, délimitent deux camps, deux blocs, groupés autour de deux leaders, les États-Unis et l'URSS : c'est la guerre froide. Les crises de cette guerre froide sont nombreuses, elles concernent le monde entier, mais celles qui nous intéressent particulièrement pour notre sujet concernent le « coup de Prague » (Tchécoslovaquie) de février 1948, et le blocus de Berlin du 20 juin 1948 au 12 mai 1949. Avec ces événements, le danger soviétique relègue au deuxième plan la crainte du retour d'un militarisme allemand aux yeux de bon nombre d'occidentaux.

Ce bras de fer entre la puissance soviétique de Berlin-Est et les alliés occidentaux de Berlin-Ouest aboutit à un *statu quo* sur le terrain, mais est à la source d'un événement qui modifie grandement les données : la création de la République fédérale d'Allemagne en mai 1949 (suivie de celle de la RDA en octobre).

Jusqu'à là, les États-Unis considéraient l'ancien territoire allemand comme un espace destiné à essayer les premiers chocs d'une éventuelle attaque des troupes soviétiques vers l'ouest. Dès lors, cette RFA fait partie du camp de l'Ouest et en tant que telle doit être défendue.

C'est toute la stratégie américaine en Europe de l'Ouest qui est repensée, et dans ce cadre la France a un rôle à jouer.

L'intensité de la guerre froide est particulièrement élevée dans les années 1947-1953. Elle connaît un petit dégel dans les années 1956-1960 avec la coexistence pacifique proposée par le leader soviétique Nikita Khrouchtchev, les rencontres au sommet entre Eisenhower et Khrouchtchev, Kennedy et Khrouchtchev dans les années 1959-1961. Mais la tension remonte ensuite très haut avec l'édification du mur de Berlin le 13 août 1961, et la crise des fusées de Cuba en octobre 1962 : le monde est alors au bord du gouffre.

Pour éviter le renouvellement d'une crise aussi grave, dont personne ne sortirait indemne, les deux Grands décident de s'entendre : le symbole en est cette ligne directe, le « téléphone rouge », installée entre le Kremlin et la Maison Blanche. C'est une phase de détente dans les relations internationales qui anime les années 1960 et le début des années 1970, jusqu'à la conférence d'Helsinki de 1975 qui en marque l'apogée.

Ce contexte international de 1945 à 1967 n'a pas manqué d'avoir des effets sur la présence des troupes américaines en France, et il ne faudrait pas oublier que cette période est aussi dénommée « période des Trente Glorieuses », un temps long de croissance économique, de hausse générale du niveau de vie, qui contribue à inscrire la présence des troupes américaines sur notre territoire dans une tonalité particulière.

La présence des troupes américaines sur le sol français : cadre politique et accords

L'impulsion au cœur de la seconde guerre mondiale

Si l'on s'intéresse à la présence des troupes américaines sur le sol français au sens le plus strict, le point de départ est daté du cœur de la guerre, 1942-1943, et ne concerne pas le territoire métropolitain, alors sous la botte nazie, mais les possessions françaises d'Afrique. Les accords du 22 novembre 1942 pour l'Afrique du Nord, et du 27 septembre 1943 pour Dakar, mettent à la disposition des Américains des dépôts, des aérodromes, des quartiers portuaires.

Le succès des débarquements de Normandie (6 juin 1944), puis de Provence (15 août 1944), accélère les événements. Dans leurs offensives, les troupes alliées prennent en mains des ports, des aérodromes, des zones de dépôts, de stockage. Sous la pression des circonstances, le chef du gouvernement provisoire de la République française (GPRF), le général de Gaulle, qui s'est installé à Paris le 25 août, est amené à conclure avec les Américains et les Britanniques un accord qui leur confère des droits importants, sur le sol français, dans les domaines administratifs et juridiques. Par cet accord, le commandant en chef allié, Eisenhower, a toute latitude pour prendre sur le territoire français les mesures qu'il estimera nécessaires à la conduite des opérations militaires en Allemagne. La France devient une base arrière, une plateforme logistique avec stockage de matériel, ligne de communication depuis les ports de Cherbourg, La Pallice-La Rochelle.

Lorsque la guerre se termine par la capitulation allemande le 8 mai 1945, les troupes américaines comptent 3,5 millions d'hommes sur le sol européen. Beaucoup sont rapatriés très rapidement, les États-Unis ne conservant des effectifs importants qu'au Royaume-Uni (aviation), en Allemagne (trente-huit mille hommes en force de police militaire), en Autriche et en Italie. Mais il reste quelques troupes et des installations américaines sur le sol français.

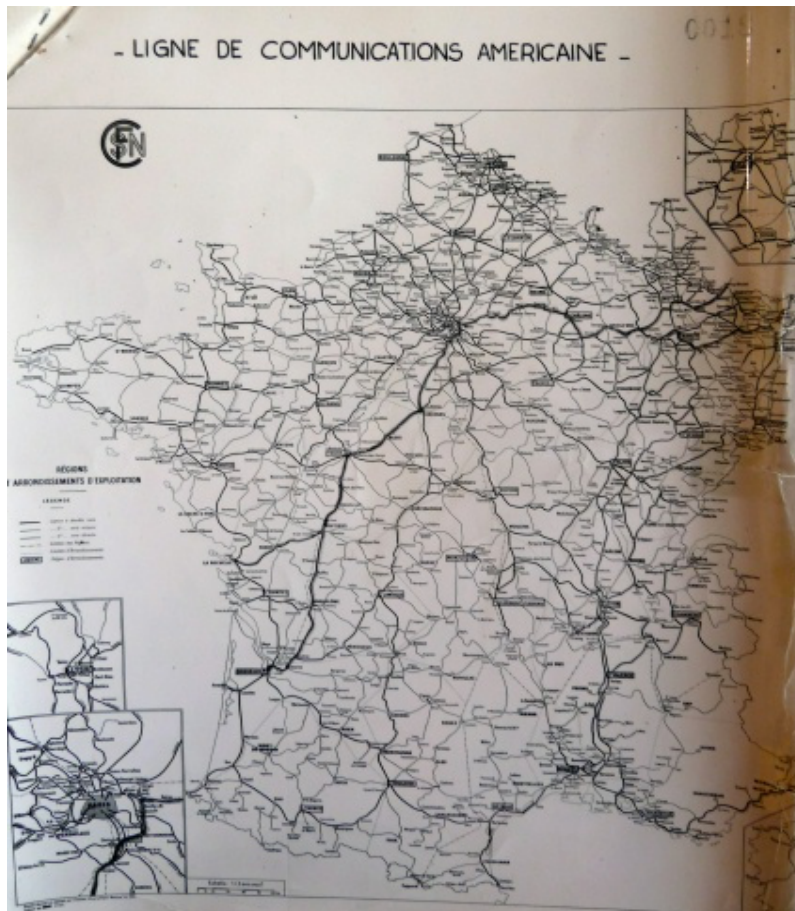
De la souveraineté retrouvée à la création de l'OTAN (1945-1949)

Parmi ses activités et préoccupations multiples, le GPRF souhaite rétablir de manière officielle la souveraineté française sur les bases, les ports, mis à la disposition des armées alliées en 1944-1945. Mais les Américains font la sourde oreille, ne semblent pas pressés de résoudre la question. Ainsi, en octobre 1946, le département d'État américain fait savoir à l'ambassadeur français Bonnet qu'« *il est prêt à discuter du problème des bases et du statut des militaires américains en France* » dans un avenir rapproché...

En fait, les négociations ne sont entamées que le 9 avril 1947 à Paris. Elles aboutissent le 16 juin 1948, c'est l'accord Bidault-Caffery intitulé officiellement *Accord entre la République française et les États-Unis d'Amérique relatif aux facilités accordées aux troupes américaines en France en corrélation avec l'occupation de l'Allemagne et de l'Autriche*. C'est un texte qui est tenu secret à l'époque. Il entérine l'existence d'une ligne de communication américaine à travers le territoire français, il établit les autorisations de séjour et de transit aux éléments terrestres et aériens américains, il définit le statut de membre des forces armées des États-Unis. Il donne aux Américains la possibilité d'utiliser à titre d'escales les bases d'Orly, d'Istres, de Casablanca et de Dakar. En échange, Washington accorde la cession de pièces de rechange pour avions, l'attribution de navires de guerre. Cet accord permet de rétablir, entre la France et les États-Unis, une sorte d'équilibre qui n'existait pas dans les arrangements d'août 1944. Mais cet accord octroie simplement des « facilités » de transit ou de séjours pour les troupes américaines, l'installation durable de celles-ci n'est pas envisagée. Telle est la situation quand, sous la pression des événements internationaux, survient la conclusion du traité de Washington, le 4 avril 1949, instituant l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Cette Alliance atlantique instaure une solidarité entre l'Amérique du Nord (États-Unis et Canada) et l'Europe occidentale (Benelux, Danemark, France, Islande, Italie, Norvège, Portugal, Royaume-Uni), avec des élargissements postérieurs. Il faut comprendre qu'à cette époque ce traité « arrange » bien les parties contractantes. Les européens, et parmi eux la France, sollicitent la protection militaire des États-Unis parce qu'ils sont peu, ou mal, en état de se défendre eux-mêmes, leurs armées étant désorganisées ou, comme c'est le cas de la France, impliquées dans un conflit de décolonisation (la guerre d'Indochine a débuté en décembre 1946). Et les Européens de l'ouest peuvent toujours craindre de voir les États-Unis retourner vers la politique isolationniste qui était la leur avant-guerre. Quant aux États-Unis, ce traité peut organiser une défense avancée du territoire américain, et contribuer à faire accepter le leadership américain. L'OTAN s'installe à Paris, avec le quartier général suprême des puissances alliées en Europe (le SHAPE) ayant à sa tête le général Eisenhower. Il doit gérer la force intégrée des puissances alliées. De ce pacte de Washington découlent des accords de défense mutuelle. Pour la France, l'accord est négocié et signé le 27 janvier 1950 par René Pleven et David Bruce. Il prévoit, dans son article 1, que, conformément à l'article 3 du pacte de l'Atlantique Nord, chaque gouvernement mettra à la disposition de l'autre « *les équipements, les matériels, les services ou toute autre assistance militaire que le gouvernement prêtant cette assistance pourrait autoriser aux termes et conditions qu'il serait convenu* ». L'accord de 1950 n'autorise pas explicitement l'installation de bases américaines en France, mais il en ménage la possibilité.

Les succès de la diplomatie atlantiste sur fond de guerre froide (1950-1953)

Des négociations plus précises s'engagent, au printemps 1950, entre les autorités françaises et américaines, à propos de l'installation et du fonctionnement d'une ligne de communication entre Bordeaux, La Pallice et Kehl. L'accord est signé le 6 novembre 1950 par Alexandre Parodi (secrétaire général du ministère des Affaires étrangères) et David Bruce (ambassadeur des États-Unis). Les négociateurs s'opposent sur le sujet du financement de la ligne de communication et sur le statut des troupes américaines dans les dépôts le long de cette ligne. L'accord prévoit la création d'un organisme qui « *servira d'intermédiaire entre les deux gouvernements pour la fourniture de biens et services demandés par les Américains* » : la Mission centrale de liaison auprès des armées alliées (MCLAAA). Les Américains créent l'US COM-Z, la zone Europe de communication de l'armée américaine.



Carte jointe à une circulaire ministérielle aux préfets, 1950

À cet arrangement diplomatique s'ajoutent par la suite les accords Bigot-Young de décembre 1950, Pleven-Pawley d'avril 1952, et Schuman-Dunn de mai 1952. L'ensemble de ces accords octroie aux troupes américaines un certain nombre de dépôts.

Avec le SHAPE, l'accord de novembre 1950 et la création du MCLAAA, tout est en place pour l'arrivée de troupes américaines. En décembre 1950, deux mille cent cinq GI's sont présents sur le territoire français (mille trois cents à Bordeaux et Captieux, cent soixante-quinze à La Rochelle, six cent cinq à Verdun...), la carte de l'implantation américaine se dessine. En juillet 1951 le chiffre atteint cinq mille six cent vingt-sept hommes, et treize mille cinquante-trois en décembre 1951.

Sur le plan juridique, la convention de Londres, du 19 juin 1951, fixe le statut des forces stationnant dans des pays de l'OTAN. Elle définit la répartition des compétences juridictionnelles entre le pays hôte et la nation utilisatrice. Elle n'est ratifiée par le président de la République française que le 16 juillet 1952, et n'entre en vigueur pour la France et les États-Unis que le 23 août 1953.

Dans le cadre de la défense intégrée de l'Europe, l'OTAN prévoit l'installation de bases aéronautiques sur le territoire français. Des discussions commencent en janvier 1951, entre l'USAFE (force aérienne américaine pour l'Europe) et la MCLAAA, à propos du site de Châteauroux qui réunit, aux yeux des Américains, plusieurs avantages (déjà en place une usine d'aviation avec du personnel habitué aux travaux de maintenance, une position centrale sur la ligne de communication). Dès juillet 1951, mille deux cents *airmen* arrivent à Châteauroux, six mois plus tard ils sont deux mille sept cent quarante.

Dès lors, l'enchaînement s'accélère. En mars 1951 l'ambassadeur Bruce insiste sur l'installation rapide de bases aériennes en France. Les négociations débouchent, le 31 octobre 1951, sur l'octroi à l'USAFE, dans le cadre de l'OTAN, de quatre terrains à Bordeaux, Laon, Toul et Chaumont. Il faut accueillir les trois escadres de chasseurs bombardiers et l'escadre de transport pour assurer la couverture des quatre divisions terrestres que le président américain Truman vient d'envoyer en Europe. En fait, les objectifs américains sont bien plus étendus que les quatre terrains obtenus, mais les « résistances » françaises sont multiples : Qui paye ? Quelle juridiction ? Quel commandement ? Les gouvernements français de cette époque sont partagés entre deux nécessités contradictoires : préserver une certaine souveraineté de la France en contrôlant la présence étrangère, et assurer la sécurité du pays en acceptant une telle présence !

Un accord sur les bases aériennes est signé, le 4 octobre 1952, par R. Schuman (ministre des A.E.) et R. Dunn (ambassadeur). Il « *autorise l'installation d'unités aériennes tactiques et d'unités de commandement et de soutien* » de l'USAFE. Il fixe les effectifs de l'USAFE en France à soixante-deux mille militaires et mille deux cent cinquante civils, et donne la liste des principales installations : treize bases aériennes, deux quartiers généraux, divers dépôts de munitions, dépôts d'intendance, hôpitaux. Le commandement territorial des bases est français, donc des officiers de liaison sont présents, mais le commandement opérationnel est américain, les deux drapeaux devant flotter ensemble sur les installations. Les Américains estimant que l'OTAN ne devait pas apparaître comme une « machine » exclusivement américaine, ils encouragent la venue d'unités de l'armée de l'air canadienne. L'accord franco-canadien de mai 1952 (Parodi-McDonnel) octroie deux bases aériennes et un quartier général aux Canadiens. Un accord diplomatique, du 30 juin 1953, (Bidault-Dillon) prévoit la construction d'un pipe-line de Donges à Saint-Baussant (près de Metz) avec cinq dépôts pétroliers le long de ce pipe-line.

Si l'on tire un bilan de cette période 1950-début 1953, il est clair que la France s'est engagée dans une politique nettement « atlantiste », même si elle a montré une volonté de conserver un certain contrôle sur les bases alliées. Les gouvernements successifs considèrent la présence militaire américaine comme une nécessité stratégique (l'armée française est employée par la guerre d'Indochine) et comme un gage de l'implication des États-Unis dans la défense de l'Europe. Les États-Unis ont su jouer de cela pour obtenir des conditions d'installation assez favorables.

Les tensions franco-américaines autour de la question de l'arme nucléaire (1953-1958)

La période 1953-1958 ne voit pas de modifications fondamentales dans la présence des troupes américaines en France, l'outil militaire américain atteint alors son niveau maximum. Toutefois, la nouvelle stratégie mise en place par le président Eisenhower après son arrivée à la Maison Blanche a des effets. Il s'agit de la stratégie dite des « représailles massives », s'accompagnant de la réduction du budget global de la défense. Cela entraîne une réduction des effectifs militaires et une augmentation de la puissance de feu.

Les sénateurs américains surveillent les dépenses des bases de beaucoup plus près, quelques projets prévus par les accords de 1952 sont abandonnés, les effectifs militaires américains diminuent de quelques milliers.

Sur le plan stratégique, cinq escadres de l'USAFE, basées en France, se convertissent au bombardement nucléaire tactique. Un accord sur le stockage des armes nécessaires à ces avions doit être impérativement signé, car l'accord d'octobre 1952 s'applique : pour des armes non conventionnelles, l'autorisation du gouvernement français est nécessaire. Jusque-là, les avions américains décollent chargés d'une bombe factice, reçoivent leur armement nucléaire sur la base de Seinhach en Allemagne, font leur mission au-dessus de l'Allemagne.

Les négociations sont longues, freinées par des coupures dues aux tensions franco-américaines liées au refus américain d'intervenir dans le conflit indochinois, au réarmement allemand, à l'affaire de Suez, et à la politique française en Afrique du Nord.

En mai 1957, le ministre des Affaires étrangères, C. Pineau, demande que les stocks nucléaires soient placés sous le contrôle de l'OTAN. Cela suscite des divergences d'opinions parmi les responsables américains.

En février 1958, le gouvernement Gaillard indique qu'il serait favorable à la constitution de stocks nucléaires destinés aux forces armées américaines en France, à une triple condition : que les emplacements soient connus du gouvernement français, que l'emploi des armes soit le résultat d'un accord commun, qu'une coopération nucléaire franco-américaine se développe dans le domaine militaire. C'est une façon assez claire de refuser le monopole nucléaire américain. Les négociations sont interrompues par la crise algérienne.

L'accord du 8 décembre 1958 est destiné à remplacer l'accord Parodi-Bruce de 1950 pour en faire le toilettage, mais il ne modifie pas les conditions réelles de la présence américaine en France. Il y a alors soixante et un mille militaires américains en France, quarante mille civils, pour la plupart membres des familles, et vingt-sept mille cinq cents salariés français sont employés dans les bases.

Les différents positionnements politiques face à l'installation des Américains sur le sol national

Rappelons brièvement le contexte politique français de l'après-guerre. Le général de Gaulle a quitté la présidence du GPRF le 20 janvier 1946, refusant le retour d'une politique des partis sur le devant de la scène. Le GPRF a poursuivi sa route jusqu'au référendum d'octobre 1946 qui dote la France d'une nouvelle constitution, fondant la IV^e république. Les partis les plus représentés à la Chambre sont ceux issus des consultations électorales depuis octobre 1945 : le Parti communiste français (PCF), la section française de l'Internationale ouvrière (SFIO), le Mouvement républicain populaire (MRP). Ils forment le tripartisme. Mais avec la montée en puissance des tensions de guerre froide, le PCF adopte des positions de plus en plus divergentes de celles de ses partenaires du gouvernement. Le président du Conseil, Paul Ramadier, renvoie les ministres communistes du gouvernement le 5 mai 1947. Dès lors, la nouvelle majorité politique qui se dégage, appelée Troisième Force, se veut résolument atlantiste, alors que le PCF est radicalement hostile aux États-Unis. Voici donc des partisans et des adversaires déclarés de la présence américaine en France !

L'opposition communiste

Pour l'opposition communiste, l'installation de l'OTAN en France suscite le thème de l' « occupation américaine » qui nourrit durablement la propagande. Les campagnes d'affichage développent quelques slogans devenus célèbres : « *Les Américains en Amérique* », « *US go home* », « *La France ne sera pas un pays colonisé.* » Le discours du PCF prend appui sur des problèmes quotidiens de coexistence entre la population et les militaires américains : la hausse des loyers, la hausse du coût de la vie, et même la circulation routière¹...

En janvier 1951 le commandant suprême des forces alliées, Eisenhower, affronte une forte manifestation du PCF en ouverture d'une campagne très active contre l'Alliance atlantique qui dure toute l'année par de multiples interventions des députés communistes à l'Assemblée nationale.

Le 28 mai 1952, le nouveau commandant en chef, le général Ridgway, ancien commandant en chef en Corée, doit faire face à une grande manifestation organisée par le PCF qui l'accuse d'avoir utilisé des armes bactériologiques en Corée. La journée se solde par un mort et des dizaines de blessés, et l'arrestation du leader communiste Jacques Duclos.

En 1957-1958, le PCF lance une grande campagne contre le danger nucléaire américain en jouant sur la peur de l'accident nucléaire et sur la peur des représailles qui s'abattraient sur la France en cas de conflit. Le groupe communiste propose une résolution à l'Assemblée nationale, qui invite le gouvernement à n'accepter aucune installation des rampes de lancement sans discussion préalable à l'Assemblée nationale.

Le général de Gaulle et la défense de la souveraineté nationale : vers la rupture de 1966

En ce qui concerne le général de Gaulle, nous considérerons son positionnement à partir de son retour aux affaires, à l'été 1958.

Le général de Gaulle n'est pas opposé à l'Alliance atlantique, mais il critique l'intégration militaire qu'elle a organisée. Il souhaite une réforme de l'OTAN qui permettrait à la France de participer à sa direction stratégique. Et, spécificité par rapport à ses prédécesseurs qui avaient souhaité renforcer le rôle de la France dans l'Alliance atlantique (Pinay, Mendès-France, Gaillard), il est prêt à aller jusqu'à la rupture avec l'OTAN si les réformes souhaitées n'aboutissent pas. Il manifeste son opposition à tout ce qui pourrait donner l'impression d'une occupation étrangère, d'un abandon de la souveraineté française.

Les prises de position s'enchaînent :

- le 17 juin 1958, au Comité de Défense nationale, il précise que les armes nucléaires doivent être contrôlées par la France et que les rampes doivent être servies et commandées par des forces françaises ;
- en septembre 1958, il adresse un mémorandum à Eisenhower et à Macmillan revendiquant un élargissement de la zone couverte par l'OTAN, une remise en cause du fonctionnement et du monopole nucléaire américain, une participation plus grande de la France à la direction du « monde libre » ;
- en mars 1959, la flotte française de Méditerranée est retirée des commandements intégrés de l'OTAN ;
- en mai 1959, la France refuse le stockage d'armes nucléaires américaines sur son territoire ;
- en 1960, la France refuse de participer au système intégré de défense aérienne de l'OTAN en Europe.

Le général de Gaulle assouplit un peu sa position, donc celle de la France, en 1961-1962, peut-être à cause de la tension internationale de l'époque (mur de Berlin, crise de Cuba). Par exemple, les Forces françaises en Allemagne sont autorisées à recevoir des armes nucléaires américaines (missiles tactiques sol-sol à courte portée). De plus, la France accorde une diversification de la présence alliée sur son sol : Hollandais, Luxembourgeois, Belges, Anglais, Allemands, peuvent venir s'entraîner sur

¹ Voir à ce propos la dernière partie de ce dossier traitée par Ismaël Fahim.

le territoire français. Ainsi, les Américains obtiennent des terrains de dispersion (quatre-vingt-trois au total) pour desserrer les dépôts principaux en cas de conflit.

Mais la rupture intervient dans les années 1963-1965. Dès janvier 1963, de Gaulle indique que la France s'oppose à l'intégration de ses forces nucléaires dans l'OTAN. En juin, la France retire ses forces navales de l'Atlantique et de la Manche des commandements intégrés.

Qu'est-ce qui pousse le général de Gaulle à cette rupture ? Outre des éléments déjà exposés, de Gaulle semble persuadé qu'il y a « *divergence essentielle au point de vue de la stratégie entre l'Amérique et l'Europe* ». En effet, les États-Unis se sont tournés vers la stratégie de la « riposte graduée » en cas d'attaque soviétique, donc pas automatiquement celle de l'utilisation d'armes nucléaires, et ils renforcent le rôle de leurs forces conventionnelles en Europe. De Gaulle est persuadé que le parapluie atomique américain n'existe plus pour l'Europe.

Un échange de notes montre que de Gaulle envisage le départ des troupes alliées avec précision, c'est-à-dire en mars 1969, puisque l'article 13 du traité de l'Atlantique Nord stipule qu'une des parties contractantes peut mettre fin à sa participation vingt ans après la signature.

La conférence de presse du 9 septembre 1965 donne un ton officiel et déterminé : « *au plus tard en 1969 cessera, pour ce qui nous concerne, la subordination qualifiée d'« intégration » qui est prévue par l'OTAN et qui remet notre destin à l'autorité étrangère.* » Il est clair que la France va quitter le commandement intégré, mais quittera-t-elle aussi l'Alliance atlantique ?

L'année 1966 achève le processus de positionnement de la France. Lors de la conférence de presse du 21 février, de Gaulle annonce qu'il entend remettre en cause « *non certes l'Alliance, mais bien l'intégration* ». Les forces étrangères stationnées en France ne devront plus relever « *que des seules autorités françaises* ». Il s'agit là « *non point d'une rupture, mais d'une nécessaire adaptation* ».

Le 7 mars 1966, le général de Gaulle adresse une lettre manuscrite au président des États-Unis Lyndon Johnson. La position de la France est exprimée : elle se retire des organes militaires intégrés de l'OTAN, elle reste membre de l'Alliance atlantique. Les installations de l'OTAN et les troupes étrangères doivent être évacuées puisque les États-Unis n'admettent pas de commandement français.

Extrait de la lettre du général de Gaulle au président Johnson, le 7 mars 1966

« *Cher monsieur le président,*

[...] La France considère que les changements accomplis ou en voie de l'être, depuis 1949, en Europe, en Asie et ailleurs, ainsi que l'évolution de sa propre situation et de ses propres forces, ne justifient plus, pour ce qui la concerne, les dispositions d'ordre militaire prises après la conclusion de l'alliance soit en commun sous la forme de conventions multilatérales, soit par accords particuliers entre le gouvernement français et le gouvernement américain.

C'est pourquoi la France se propose de recouvrer sur son territoire l'entier exercice de sa souveraineté, actuellement entamé par la présence permanente d'éléments militaires alliés ou par l'utilisation habituelle qui est faite de son ciel, de cesser sa participation aux commandements «intégrés» et de ne plus mettre de forces à la disposition de l'OTAN.

[..] Afin de répondre à l'esprit d'amicale franchise qui doit inspirer les rapports entre nos deux pays et, permettez-moi de l'ajouter, entre vous et moi, j'ai tenu, tout d'abord, à vous indiquer personnellement pour quelles raisons, dans quel but et dans quelles limites la France croit devoir, pour son compte, modifier la forme de notre alliance sans en altérer le fond.

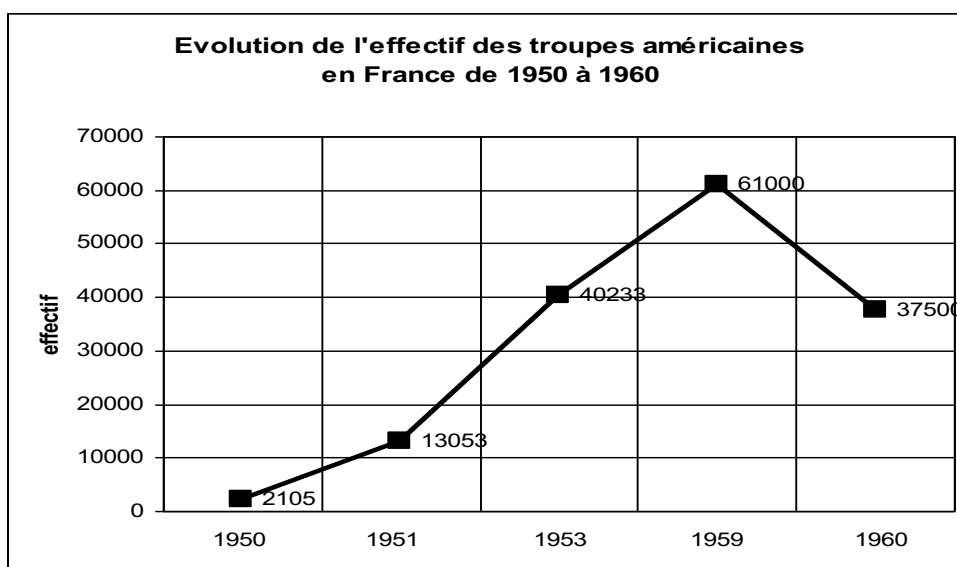
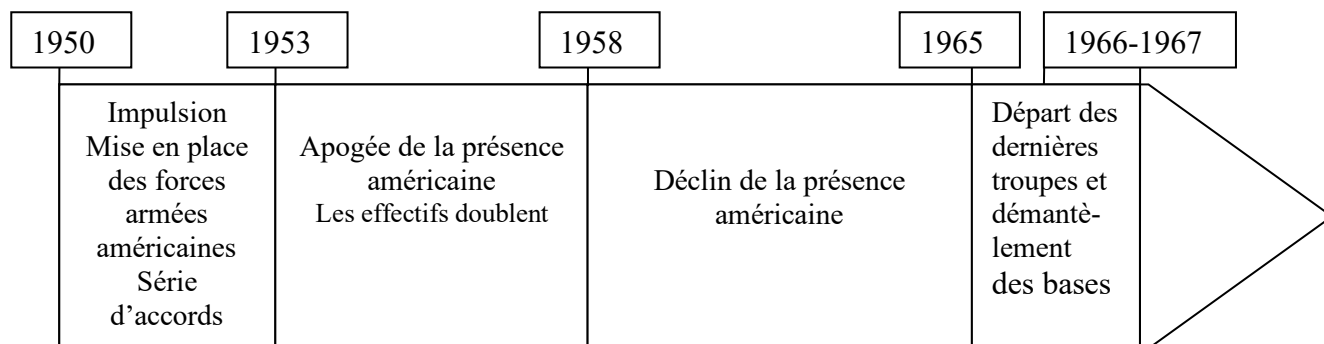
Je vous prie de bien vouloir agréer, cher monsieur le président, les assurances de ma très haute considération et l'expression de mes très cordiaux sentiments.

Charles de GAULLE.

Enfin, un aide-mémoire du 29 mars 1966, adressé par le gouvernement français à ses alliés, indique que les états-majors alliés doivent être évacués avant le 1^{er} avril 1967, de même que les forces américaines et canadiennes.

Le compte à rebours a commencé, la présence des troupes américaines en France n'a plus que quelques mois devant elle.

Récapitulatif chronologique de la présence américaine en France



L'implantation des zones et bases américaines en France

Suite à l'accord Parodi-Bruce, du 6 novembre 1950, les États-Unis mettent en place l'US COM-Z, la zone Europe de communication de l'armée américaine.

Elle est divisée, au départ, en trois secteurs :

- une zone avant (Advance Section ou ADSEC) dont le QG est installé à Verdun et qui contrôle tout le nord-est du pays ;
- une zone centrale (Orléans Area Command ou OAC) dont le QG est installé à Orléans ;
- une zone arrière (Base Section ou BASEC) dont le QG est installé à La Rochelle, puis Poitiers de 1956 à 1960, puis à nouveau à La Rochelle.

En août 1954, une quatrième zone est créée, la SAC-CZ (Seine Area Command), qui regroupe toutes les installations américaines en région parisienne.

Les bases aériennes de l'OTAN



Site de l'OTAN

L'United States Air Forces in Europe avait à sa disposition les bases suivantes :

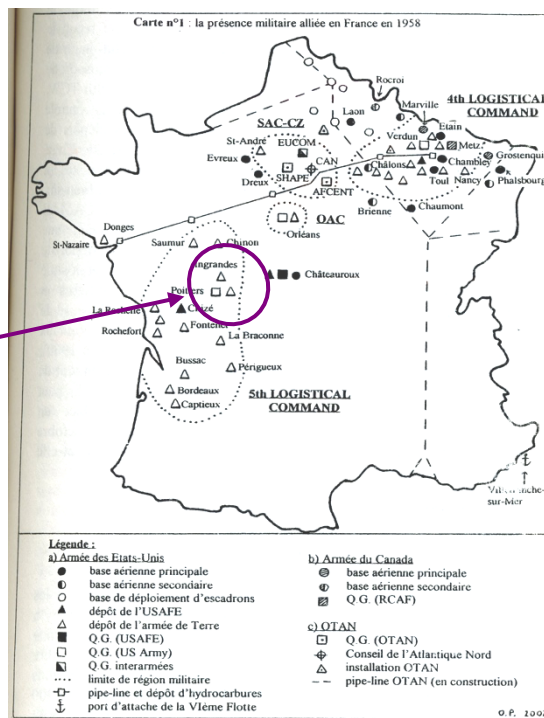
- Bordeaux-Mérignac Air Base
- Chambley-Bussières Air Base
- Chaumont-Semoutiers Air Base
- Dreux-Louvilliers Air Base
- Étain-Rouvres Air Base
- Évreux-Fauville Air Base
- Châteauroux-Déols Air Base
- Damblain Air Base
- Laon-Couvron Air Base
- Paris-Orly Air Base
- Phalsbourg-Bourscheid Air Base
- Toul-Rosières Air Base

L'Aviation royale du Canada était déployée sur les bases suivantes :

- Base aérienne Grostenquin
- Base aérienne Marville

Localisation du dépôt d'Ingrandes (intendance) sur la carte de la présence militaire alliée en France en 1958

À Ingrandes, un dépôt stratégique et spécifique, près de la ligne de communication et du QG de la zone arrière (à Poitiers de 1956 à 1960)



Extrait de Pottier Olivier, *Les bases américaines en France (1950-1967)*, Éditions L'Harmattan, 2003, p. 89

Ingrandes, un dépôt d'intendance relié au reste du dispositif²

Le journal américain *Stars and Stripes* écrit à l'été 1961 : « *Sans munition, sans nourriture, sans carburant, sans moyen de transport ni équipement de communication, la meilleure armée au monde sera une armée défaite (...). C'est le rôle de la zone de communication d'acheminer jusqu'à nos forces de combat en Allemagne l'approvisionnement et les équipements dont elles auraient besoin dans l'éventualité d'une attaque en Europe de l'Ouest. La zone de communication devint réalité en 1950, lorsqu'on réalisa que les lignes d'approvisionnement sur le front en Allemagne étaient inadéquates.* »

Si l'on change d'échelle, la COM-Z répond donc bien à cette attente puisqu'on y trouve des dépôts d'intendance (Périgueux, Chinon, La Braconne, Ingrandes, Bussac, Fontente), des dépôts de munitions (Captieux, Chizé), des dépôts de transmission (Saumur, Fontenet, Poitiers), des hôpitaux (Chinon, Poitiers, La Rochelle).

C'est le 106^e bataillon de transport qui assure l'acheminement de La Rochelle à Ingrandes, le 28^e bataillon effectue le trajet Ingrandes-Vitry-le-François, et le 53^e bataillon termine le voyage jusqu'à Kaiserslautern en République fédérale d'Allemagne.

La situation stratégique du dépôt d'Ingrandes lui octroie une spécificité de taille.

Jean-Luc Gillard

² MC Albert et JL Gillard, *Rapport de synthèse à l'IHTP-CNRS sur le dépôt d'Ingrandes*, juin 2012.